

Fiche d'inscription de L'ACCUEIL DE LOISIRS SERVI'Enfance et Espace Ados 2022/2023

Accueil de loisirs: 3-5 ans 6-11 ans Espace Ados

Nom : Prénom :

Date de naissance : Age :

Sexe : Garçon Fille

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail du parent. :

N° allocataire CAF / MSA : (Obligatoire)

Quotient familial : (Obligatoire)

Bénéficiaire de l'aide aux loisirs: OUI NON

Régime : Général Maritime MSA

<u>Le responsable n°1 sera joint en priorité</u>	Responsable 1	Responsable 2
Lien avec l'enfant		
Nom-Prénom		
Profession		
Adresse complète		
Tél portable		
Situation Familiale		

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant et/ou à prévenir

en cas d'urgence (si parents injoignables) :

Nom, Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

J'autorise mon enfant à quitter seul l'ALSH OUI NON (Ados)

Autorisations concernant l'enfant

Je soussigné(e) M. responsable légal de l'enfant l'autorise à participer à toutes les activités ou sorties de l'accueil de loisirs. J'autorise également :

- OUI NON la personne responsable du groupe à contacter en cas d'urgence le médecin /SAMU/pompier etc.
- OUI NON mon enfant à être transporté en minibus
- OUI NON l'équipe d'animation de publier, exposer et diffuser des image(s) de mon enfant prises dans le cadre des activités. (ex : lettre de Servian, expo...)
- OUI NON l'équipe de l'accueil de loisirs à administrer en cas de maladie de l'enfant, les médicaments prescrit par son médecin traitant suivant le double de l'ordonnance
- OUI NON la consultation et le traitement des données personnelles et sanitaires CDAP et CRGPD. (Obligatoire pour des inscriptions en ligne)

Servian, le..... Signature :

EXTRAIT DU PROJET ÉDUCATIF

Depuis de nombreuses années, la municipalité de Servian, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de la jeunesse.

Aujourd'hui le pôle jeunesse du CCAS compte :

☛ **un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)** Servi'Enfance, réparti en 2 secteurs, les maternelles 3-5 ans et les primaires 6-11 ans.

☛ **un Espace Ados** destiné aux 12-17 ans

Bien que nous ayons des intentions éducatives, il ne faut pas oublier que les enfants sont en vacances. Il est donc indispensable de leur permettre de décompresser, tout en gardant à l'esprit les valeurs fondamentales de notre société : le respect, la laïcité, la tolérance et l'acceptation de la différence...

Notre objectif est « **d'accompagner l'enfant et l'adolescent dans l'exercice de sa citoyenneté** » pour en faire des futurs hommes responsables.

EXTRAIT DU PROJET PÉDAGOGIQUE ET DU REGLEMENT

L'ÉQUIPE

L'équipe du pôle jeunesse est composé : d'une cheffe de Service en la qualité de Sabrina CHELLY diplômée d'un BPJEPS LTP, d'une licence de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (niveau DESJEPS) et d'un Master, mais aussi d'une directrice diplômée du BPJEPS LTP et de trois animateurs/trices titulaires du BAFA et/ou du BPJEPS.

Des stagiaires et des animateurs peuvent renforcer les équipes afin d'être en conformité avec la réglementation de la SDJES.

LES PÉRIODES D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est ouvert de 7h30 à 18h30, les mercredis hors vacances (sauf le 1^{er} mercredi de septembre) et les vacances scolaires à l'exception des deux dernières semaines du mois d'août et la semaine de nouvel an.

L'Espace Ados est ouvert le vendredi soir 1 à 2 fois par mois de 18h00 à 22h00, ainsi que les vacances de 10h à 18h à l'exception des deux dernières semaines du mois d'août et la semaine de nouvel an.

L'ANIMATION

Elles sont organisées en fonction des projets et des envies des enfants.

Les animations répondent aux objectifs pédagogiques suivants :

- 1-Développer l'autonomie et la responsabilité des jeunes (démarches de socialisation)
- 2-Accompagner l'enfant et l'adolescent dans l'exercice de leur citoyenneté
- 3-Les aider à s'épanouir par la découverte « d'horizons nouveaux »
- 4-Encourager toutes démarches d'éducation à l'environnement
- 5-Valoriser les liens intergénérationnels
- 6-Générer du lien entre l'équipe d'animation et les familles

LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont soumises à une adhésion annuelle de **10 euros par enfant pour l'ALSH (ordre régie enfance) et de 30 euros par enfant pour l'Espace Ados (ordre régie jeunesse)**. Vous pourrez également la régler en ligne lors de votre 1^{ère} inscription. Les adhésions sont valables du 1^{er} septembre au 31 août. Un dossier d'inscription est à compléter par vos soins et à déposer au CCAS ou au Campotel. Après acceptation de votre dossier, les inscriptions se feront via le portail famille « Inoé ».

LES ANNULATIONS

Les annulations sont uniquement acceptées à l'ALSH pour les mercredis hors vacances à condition qu'elles soient communiquées 8 JOURS à l'avance (jusqu'au mardi minuit) sur le portail Inoé, sous peine d'être facturées. Les inscriptions aux vacances sont définitives. Les certificats médicaux sont à transmettre dans les 48h.

Je reconnais avoir pris connaissance des extraits des projets éducatifs et pédagogique et d'avoir été informé qu'une copie de l'intégralité de ces projets est à ma disposition sur demande à l'accueils de loisirs et au CCAS de Servian.

Servian, le 20.....

Signature

DOCUMENTS A PRESENTER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Le carnet de santé de l'enfant (DTpolio)
- Un justificatif de domicile, uniquement pour les Serviannais
- Un justificatif du quotient familial

Documents obligatoires si vous êtes concernés :

- PAI (projet d'accueil individualisé)